

POINT DE CONSTITUTION

LES
MILLE ET UN TYRANS.

Explication de l'Estampe.

La France présente la charte constitutionelle à signer.

La noblesse indignée, avec raison, tire son épée, & lui metla pointe sur le sein.

Le clergé courroucé déchire le serment civique, & le foule aux pieds.

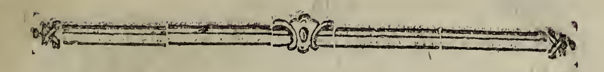
Un parlementaire montre les capitulaires de France, où il est dit : *Lex fit consensu populi & constitutione regis.*

Un peu plus loin une femme déchire le bonnet de la liberté, & le met sous ses pieds.

Un enfant se baisse pour le relever.

Un homme assis dans un fauteuil, regardant cette scène avec un rire *bénin*, saisit aussitôt son fils par le bras, & l'empêche d'exécuter son dessein.





LES MILLE ET UN TYRANS.

Vidi impios exaltatos ſicut cedros Libani ; tranſivi & ecce non erant.

J'ai vu les impies, les pervers, plus élevés que les plus hautes montagnes ; j'ai paſſé, ils n'étoient déjà plus !

CHAPITRE INTRODUCTIF.

Accablé ſous le poids des années, le patriotiſme le plus ardent vient fondre les glaces de la vieilleſſe, pour me permettre de reprendre la plume ; je vais donc combattre les infâmes novateurs, les tyrans acharnés à la perte d'un peuple que je chéris, qu'on conduit, par un chemin couvert des fleurs de l'eſpérance, dans le précipice le plus affreux.

Ouvrez les yeux, chers compatriotes, & vous verrez que vous marchez ſur un feu couvert d'une cendre trompeuſe.

Serez-vous toujours aſſez inſenſés, pour oublier le plus juſte des mécontentemens, pour oublier que vous languiſſez dans la plus profonde miſère, pour oublier que la manne la plus précieuſe n'eſt à bon compte que pour vous endormir pendant quelques inſtans, tandis qu'on enleve votre numéraire, qu'on fait paſſer dans les pays étrangers toutes vos richeſſes réelles, qu'on ne vous donne en retour qu'un chiffon de papier, dont la valeur idéale s'éclipſera quand on ne nous craindra plus, quand on vous aura extorqué juſqu'au moindre ſol, quand la nature défaillante, par le manquè des alimens les plus néceſſaires, vous aura enlevé les forces ſuffiſantes pour inſiſter au torrent impétueux de vos tyrans ?

Eh ! combien de tems, combien de jours, combien d'heures, faut-il, mes chers amis, pour vous précipiter dans des fleuves de bitume, dans des fournaiſes ardentes, dans des mers de feu ? Un inſtant.

Combien faut-il de journées pour vous affoiblir, pour vous faire périr de faim, pour vous priver de *pain* ? Trois jours au plus ; & vous vous endormez, imbécilles que vous êtes, ſur le bord de l'abîme creuſé ſous vos pas ; comme ſi la nature dérogeoit à ſes lox im-

muables, & pouvoit vous nourrir, ſtabiliter & conſerver vos forces ſans prendre aucune nourriture !

Et vous êtes libres, dites-vous, & vous ne penſez pas à l'avenir ! . . . . jugez combien l'inſtinct des fourmis & des abeilles eſt bien ſupérieur à la raiſon dont vous vous targuez vainement, puiſque vous ne ſavez pas vous en ſervir; puiſque vous n'allez pas à l'inſtar de ces inſectes, par une ſage prévoyance, amaſſer de quoi vous alimenter dans la ſuite.

Vos greniers & vos magaſins que vous croyez toujours remplis, par une ſage prévoyance de vos municipaux, & qui ſont aujourd'hui vides & très-vides, vous annoncent qu'en peu de jours, on pourra vous prendre par la famine, quand vos cruels ennemis jugeront le moment favorable; & vos tyrans ne ſont pas ceux que vous appellez ariſtocrates, très-improprement. Je veux vous les faire connoître; c'eſt pourquoi je prends le burin de l'éternelle vérité, pour graver ces horribles portraits.

Inſtruiſez-vous dans l'hiſtoire. C'eſt-là où vous trouverez des armes efficaces, pour parer les coups des faux-patriotes, & pour n'être pas les dupes de leurs odieux artifices.

Inſtruiſez-vous, & réfléchiſſez avec moi : je

ne veux que votre bonheur & votre félicité. Je vous dirai la vérité avec une généreuse audace. J'arracherai le masque de vos tyrans, & je dévoilerai leurs forfaits au grand jour. Non, quand je serois obligé de me jetter dans une mer de feu, dans les gouffres, dont les flammes bitumineuses devroient m'étouffer & me consumer, je n'hésiterois pas à voler à votre secours.

Pour quelques instans que j'ai encore à végéter, dois-je craindre que les scélérats qui machinent votre ruine, celle de ma patrie, me fassent périr par le fer ou par le poison ? Dois-je redouter de périr, victime de mon patriotisme, sur un échafaud ? non. . . .

Le sage échauffé de l'amour de la patrie, ne s'est-il pas toujours exposé à périr, pour elle, afin de sauver le peuple ? je vous en citerai quelques exemples ; d'ailleurs est-ce qu'une douleur momentanée, aux yeux d'un homme réfléchi, n'est pas préférable à la mort qu'un grabataire attend, pendant de longues années, sur un lit de souffrance ?

Quel être sensé, capable de calcul, n'aimeroit pas mieux endurer le tourment d'une heure, que celui de plusieurs années ! ne faut-ils pa cesser un jour, & peut-on périr, pour

une plus belle caufe, que pour celle de la patrie ? ne fe couvre-t-on pas d'une gloire immortelle, en s'immolant, pour le falut de fes compatriotes ? Oui, je me fens le courage & la force d'en être un des martyrs ; ofez imiter mon audace !

Mais ne vous laiffez pas endormir par les jeux & les fpectacles fans nombre qu'on vous propofe, qu'ils ne vous faffent pas oublier vos fujets de crainte, & vos trop juftes mécontentemens. L'on dit qu'il ne faut fouvent qu'un caroufel, une mafcarade, une fête, une proceffion, pour vous foumettre aux caprices de vos tyrans ; qu'on vous amufe, par ces fortes de divertiffemens, comme l'on appaife les enfans qui pleurent, avec une poupée ou des hochets.

Inftruifez-vous, & apprenez que la diverfité des humeurs & des intérêts de ceux qui compofent votre *Affemblée nationale*, ouvre la porte à toutes les paffions, parmi lefquelles il eft impoffible de difcerner la vérité d'avec le menfonge, qui a toujours la prévention pour avocat.

CHAPITRE II.

CONSTITUTION.

La France étoit-elle ſans conſtitution avant la tenue des États-généraux actuels ? Avoit-elle beſoin d'une nouvelle conſtitution ?

AVANT l'époque où Louis XVI, moins ſpirituel que bien intentionné, eut convoqué les états-généraux, pour la réforme des abus, & pour recueillir les conſeils de ſon peuple, il exiſtoit certainement une conſtitution en France, c'eſt-à-dire des loix fondamentales, comme la loi ſalique, plus ancienne que la monarchie, les capitulaires & les ordonnances, faites par les états-généraux précédens.

Selon l'ancienne conſtitution, la ſeule légale, la loi étoit l'ouvrage du conſentement de la nation & de la conſtitution du roi, *lex fit conſenſu populi & conſtitutione regis*, diſent les capitulaires.

Les impôts ne pouvoient être accordés que par les états-généraux, pour les beſoins de l'état; mais il falloit le conſentement & la ſanction du peuple, pour l'exécution. La forme dans laquelle on devoit tenir les états-généraux, avoit été preſcrite lors de leur tenue

à ce sujet; les cahiers qui faisoient, & qui feront un jour la loi des procureurs & mandataires actuels, leur enjoignoient de se conformer aux anciennes loix du royaume, & de réformer seulement les abus. Par quels motifs ont-ils donc osé se rendre criminels de lèze-nation, en transgressant leurs pouvoirs?

Oui, certes, il existoit une constitution en France, & ce fut en vertu de cette constitution que le parlement de Paris déclara Henri de Valois déchu du trône, pour avoir appellé les étrangers, les armées Espagnoles, du tems de la ligue, au sein de la patrie, au sein du royaume, pour en faire la proie des ennemis.

Le motif du roi, le motif de la nation, consigné dans les cahiers, étoit donc le même, c'est-à-dire la réforme des abus. Ces cahiers avoient été rédigés en toute liberté; mais les adresses que les tyrans de la patrie extorquent journellement, sont l'ouvrage de l'oppression, de l'esclavage dans lequel ils nous retiennent, en nous vantant une fausse liberté.

Vous les voyez, Français, indignes de ce nom, afficher impudemment la pompe, le faste, les festins & les réjouissances, pour insulter à votre misere, pour braver votre puis-

ſance & vos loix, en montrant qu'ils ne les craignent pas.

Si vous reſſembliez aux anciens Francs ; ſi vous n'aviez pas dérogé à leur valeur, à leur vertu, à votre amour pour le prince ; ſi vous aviez, comme eux, l'eſclavage en horreur, vo s auriez fermé la porte à la pitié, & mépriſé les plaintes des perſonnes intéreſſées à vous tromper ; vous auriez immolé ſur l'autel de la patrie, ces traîtres qui vous cenſurent. Apprenez qu'être rigoureux envers de tels ſcélérats, qui mépriſent les loix & les ordonnances, tout en affectant de les reſpecter, c'eſt être bon pour vos enfans, pour vos épouſes, pour vous-mêmes, contre qui vous ne ſauriez commettre un plus grand crime, qu'en uſant d'indulgence envers ceux qui vous trahiſſent & qui violent vos ordres & vos pouvoirs.

Ouvrez les yeux, & conſidérez vos infâmes mandataires ne pas obſerver les loix qu'ils ont faites eux-mêmes, ſouffrir que les iniques municipalités, complices de leurs forfaits, les mépriſent également, parce qu'elles ſont ou injuſtes, ou inutiles, & par conſéquent ne doivent pas exiſter ; & voyez d'ailleurs, par le plus affreux des contraſtes, avec quelle rigueur on fait exécuter les loix oppreſſives

au

au menu peuple & à ceux qui ſont dans le cas de vous éclairer & de vous prémunir contre les piéges qu'ils vous tendent.

Ecoutez, & voyez combien ils ont été les ſerviles imitateurs des tyrans (*Servilius Glaucia* & *Saturnius Apuleïus*) qui pour ſe maintenir dans le tribunal au-delà du temps porté par les loix, & empêcher qu'on ne leur donnât des ſucceſſeurs, rompoient par le fer & par le feu, les aſſemblées du peuple. Réfléchiſſez à la loi martiale, & voyez ſi elle n'eſt pas bien digne de la conſtitution ſanguinaire qu'ils veulent élever ſur les débris de notre ancienne & pacifique conſtitution, dont il falloit ſeulement demander l'exécution pour être heureux.

Aux diſpoſitions de qui eſt l'exécution de la terrible loi martiale, de cette loi dont vous venez déjà d'eſſuyer les plus ſiniſtres effets? à la diſpoſition de ces tyrans; c'eſt l'arme de vos oppreſſeurs; c'eſt à la faveur de cette loi funeſte qu'on rompra toutes vos aſſemblées, & que les mille & un tyrans vous régiront, avec un ſceptre de fer, juſqu'à ce qu'un nouveau *Marius*, ſorti de votre ſein, laſſé de les voir exercer leur tyrannie, avec encore plus de violence que les deſpotes miniſtériels, & renverſer toute la police des villes & de l'état,

viennent venger la monarchie, en les immolant à la haine publique.

Quand je vois cette multitude de décrets insensés, forgés dans l'attelier de l'impatriotisme & de la scélérateſſe, je vous dirai, avec Platon, que c'eſt une marque auſſi certaine de leur corruption, que la multitude des médecins en eſt une de la grande quantité des malades.

Quoi! leur devoir étoit de faire exécuter les anciennes loix, d'en réformer les abus, parce qu'on les connoiſſoit, & alors il n'auroit pas été beſoin d'en faire d'autres, dont on ne connoît pas encore les abus, pour arrêter de nouveaux déſordres, qui n'euſſent jamais pris cours, ſi vos infideles mandataires ne ſe fuſſent pas écartés de leurs inſtructions primitives. Auſſi *Mézerai* a-t-il raiſon de dire que la multiplication des loix, en France, ne ſervira jamais qu'à en multiplier les abus.

Leurs loix fuſſent-elles auſſi bonnes qu'elles ſont tyranniques, ſachez qu'il n'y en a point de pires que celles qui preſcrivent des choſes qui vont à la perfection; car la difficulté de les obſerver les réduit au non-uſage. Ne vous ébahiſſez donc pas, lorqu'un mandataire corrompu employe ſa *logodiarrhée*, pour vous faire accroire que les décrets qu'il propoſe, viennent

du ciel, comme s'il étoit un nouveau Moyse, un nouveau Mahomet, un nouveau Numa, N'imitez pas les ignorans qui s'extasient en écoutant des discours qu'ils ne comprenent pas.

La pratique des loix ne va jamais si loin que la spéculation, & par conséquent il faut ajuster les choses, non pas de la maniere qu'elles seroient le mieux, mais de la maniere qu'elles peuvent durer le plus long-tems; car les loix trop rigoureuses, sont le poison de la tranquillité publique, comme la loi martiale sera toujours le *palladium* de la tyrannie des aristocrates, & de votre *esclavage*, jusqu'à ce que votre désespoir vous l'ait fait renverser.

A qui, citoyens de toutes classes, aviez-vous confié le soin de la réformation des abus? à des personnes qui n'avoient ni la capacité, ni la considération réquises, dont le cœur étoit toujours la victime de leur intérêt, & qui devoient à leurs intrigues, à leur bassesse, à leurs cabales, & non à leur talent dans l'art de gouverner, le choix aveugle que vous en avez fait; conséquemment la réformation devoit être plus dangereuse que le mal, & causer plus de ruine qu'il n'y en avoit avant qu'ils fussent établis. J'aurai lieu de les caractériser dans un chapitre particulier.

La réformation, ou plutôt la nouvelle conſtitution, tirant après elle des maux plus grands que ceux dont on vouloit arrêter le cours, eſt donc non-ſeulement inutile, mais dangereuſe & pernicieuſe, parce qu'au lieu de céder à la foibleſſe des imperfections qui ont paſſé en habitude, & de ſe contenter plutôt d'une regle modérée, que d'en établir une plus auſtere & plus conſidérable, vos indignes mandataires ont ſapé les fondemens de la monarchie, ont fait écrouler le trône que vous vouliez affermir, & ils ont érigé, ſur ſes débris & ſur ceux de l'autel, un gouvernement ariſtocratique, comme je vais le prouver.

CHAPITRE III.

De l'Aſſemblée-nationale érigée en gouvernement ariſtocratique, au détriment de la monarchie.

LOUIS XVI très-bien intentionné, mais foible & ſans courage, ignorant dans l'art de gouverner, abandonnant les rênes de l'Empire à des miniſtres diſſipateurs, ſans foi, ſans pudeur, qui ne comptoient pour rien le ſang & la ſubſtance de la nation. Il ſouffrit, ce qu'en prince ſage il n'auroit pas dû faire, que ſes

ministres se servissent de son nom & de son autorité pour commettre des violences, & exercer le despotisme le plus étendu; dès-lors je le vis chanceler sur son trône, & son sceptre échapper de ses mains; ce qui arrivera toujours aux souverains qui ne régneront point par eux-mêmes.

Le peuple, las de supporter ce joug, & de voir qu'on pompoit sa substance, jetta les hauts cris; mais la bonté de *Louis* convoqua les états-généraux, pour apporter remede aux calamités dont la France étoit affiégée, & des préservatifs aux déprédations des ministres futurs.

Sa bonne intention n'a pas été accomplie, parce que le choix de peuples, fait à la hâte, ne fut ni sage, ni heureux. Les ministres voulurent en profiter pour consolider leur despotisme : on voulut prendre le peuple par famine; ce qui occasionna une révolution qui a changé la forme du gouvernement monarchique, en aristocratique, sous le nom d'assemblée nationale.

Le roi continuant à se laisser gouverner par ses courtisans, au grand préjudice du royaume, l'a mis dans une agitation perpétuelle; & comme on ne peut changer la forme d'un gouverne-

ment ſans les plus violentes ſecouſſes, vous éprouvez toutes les calamités poſſibles, mes chers compatriotes, & vous éprouverez peut-être toutes les horreurs de la guerre civile, qui a déjà éclaté dans certains endroits, & qui, ſemblable à l'exploſion du Mont-Etna, eſt à la veille d'embrâſer toutes vos provinces, parce que vos mandataires, jaloux d'uſurper le ſouverain pouvoir, ont porté des mains ſacriléges au trône de votre roi, pour le renverſer au lieu de le ſoutenir. Ils ont pratiqué & pratiquent la maxime odieuſe de Jules-Céſar, qui dit, *qu'il eſt permis de manquer de foi & de probité, quand il s'agit de régner.*

Ne ſoyez donc point étonnés ſi vos tyrans veulent régner, & s'ils ſont diſpoſés à commettre tous les crimes, & à vous ſacrifier pour y parvenir.

Le premier certainement étoit de changer la forme du gouvernement; mais comme tout Français aime ſon roi, il a fallu avoir recours à des artifices, pour vous tromper & pour perſécuter ceux qui voudroient vous détromper.

Ils vous ont dit qu'un gouvernement, qui auroit ce qu'il y a de meilleur dans la monarchie, l'ariſtocratie & la démocratie, feroit par-

fait; cela eſt vrai : mais cette perfection eſt impoſſible, non pas dans la théorie, mais dans la pratique.

Afin de ſurprendre cette bonne foi, ils ont accordé le titre de roi à Louis, en le dépouillant de tous les priviléges & prérogatives du trône, & à proprement parler, ils en ont fait *un roi de cartes.*

En vain ont-ils objecté l'exemple de la république de Veniſe, que quelques écrivains diſent avoir un mêlange de monarchie, en la perſonne de ſon *doge*, qui eſt à vie; & un de démocratie, dans ſon *chancelier*, qui n'eſt point du corps de la nobleſſe. Car le *doge* n'ayant, comme à préſent le roi de France, que la préſéance & les habits, par-deſſus tous les autres nobles, & le chancelier n'ayant point de voix délibérative dans les conſeils, où il n'eſt que comme greffier en chef de nos ci-devant parlemens, on ne peut pas dire que l'autorité de l'un & de l'autre faſſe aucun contre-poids de monarchie, ni de démocratie, dans l'ariſtocratie vénitienne.

Je ſais fort bien que vos tyrans vous citent plus ſouvent l'exemple de l'Angleterre que de Veniſe; mais c'eſt une ruſe, pour vous donner le change; car l'aſſemblée nationale, telle-

qu'elle s'eſt conſtituée, eſt véritablement un ſénat ariſtocratique, c'eſt-à-dire, un compoſé de *mille & un tyrans*, depuis que vous leur avez confié vos pouvoirs.

Votre roi, Français, n'eſt plus que comme le premier huiſſier de nos ci-devant parlemens, puiſqu'ils n'eſt plus que l'exécuteur des volontés de vos bourreaux. Vos mandataires ſont donc devenus vos maîtres, & vous leurs eſclaves.

Les citoyens que vous appellez ariſtocrates, ne ſont que des citoyens comme vous, que des eſclaves comme vous, obligés, comme vous, de porter les fers des *mille & un tyrans*, qui ſont tons leurs efforts pour vous engager à les perſécuter cruellement, parce qu'ils y voyent plus clair que vous, parce qu'ils cherchent à vous inſtruire des malheurs qui vous menacent, & à vous en garantir.

Tant qu'ils ne feront point du nombre des *mille & un tyrans*, vous n'aurez rien à craindre d'eux. Citoyens vertueux & patriotes, comme vous; ils ne devroient s'attendre qu'à recevoir vos hommages & les expreſſions de votre reconnoiſſance, puiſque vous partagez les mêmes chaînes dont ils cherchent à vous délivrer.

Tenez, croyez-moi, au nom de la patrie, je vous engage à ouvrir les yeux, & les citoyens

toyens que vous appellez actuellement aristo-crates, ne le deviendront que par néceſſité ; quand ils verront que les colonnes de la monarchie ſeront renverſées de fond-en-comble : que l'ariſtocratie de l'aſſemblée nationale ſera conſolidée. Ils chercheront alors à briguer les ſuffrages, d'où naîtront les factions qui nous déchireront par des guerres inteſtines ; c'eſt alors qu'ils ceſſeront de défendre la forme de gouvernement qui exiſtoit lorſque nous ſommes nés Français.

Il y a des édits, des décrets, des réglemens, qui n'étant faits que pour amuſer le peuple, ne peuvent point, par conſéquent, être de longue durée. Obſervez encore que l'uſage, en France, eſt d'avoir de belles ordonnances ſans effet ; & d'après les décrets mêmes, dans les élections, la bourſe eſt préférée au mérite, & l'âne d'or à l'aigle.

C'eſt ainſi que vos mandataires, ordonnés pour rétablir le bon ordre, convertiſſent le bien public, au leur particulier ; chacun capitule pour ſoi ; & le ſalut du peuple, qui doit marcher devant toutes choſes, eſt ſacrifié aux intérêts privés, ou pour mieux dire, à une ambition criminelle.

Si vos tyrans ne peuvent parfaitement con-

solider leur aristocratie, vous les verrez partir l'un après l'autre, dans les pays étrangers, où ils ont soin de faire passer vos trésors, lorsqu'ils ne vous donnent en échange que des chiffons de papier & de belles & fastueuses promesses qui vous endorment.

Mais, quoi! ouvrez les yeux, & voyez que le pere des fables, le divin Esope, vous a peints dans la fable des deux lices, où l'une ayant prêté sa loge à sa camarade, pour mettre bas ses petits, elle eut recours aux prie es, jusqu'à ce que ses petits fussent forts, & ensuite elle ne voulut plus rendre la loge. Voilà votre portrait, voilà ce qui vous arrivera! Déjà les traîtres ne cherchent-ils pas à s'ériger en conseil privé du roi, pour le mettre en curatelle, & vous tyranniser?

Si un soleil, disoient les grenouilles, dans une autre fable, suffit pour dessécher nos marais & nous faire périr, qu'arrivera-t-il s'il se marie & qu'il ait des enfans?

Si un seul roi suffisoit pour nous plonger dans la détresse, comment ne serions-nous pas tout-à-fait ruinés, en ayant plus de douze cents à nourrir & à entretenir les caprices & les folles dépenses? Où est la monnoie fabriquée de cette vaisselle d'or & d'argent, que

chaque citoyen avoit porté ? où eſt le numéraire qui exiſtoit avant ? . . . . Mais vous avez du papier . . . . . . Pauvres imbéciles, que je vous plains, car il faut avoir pour les fous plus de pitié que de courroux.

CHAPITRE IV.

Critique de quelques décrets, où l'on démontre la tyrannie & l'iniquité de l'ariſtocratie de l'aſſemblée nationale.

Le miniſtre Brienne, que la ſoif brûlante de l'or n'a ceſſé de dominer, vous a vendus & livrés à vos ennemis, en rappellant les proteſtans, les juifs, toutes les ſectes & tous les impies, à qui il a fait accorder le droit de bourgeoiſie ; c'eſt le principal auteur de la décadence de l'empire Français.

Ainſi ce tigre-prélat a oublié ce qu'il devoit à ſon Dieu, à ſa religion, à ſon roi, à ſa patrie, pour aſſouvir ſon inſatiable avarice.

Tel on vit autrefois Romulus & Remus peupler Rome de brigands & de ſcélérats, tel nous avons vu de nos jours l'exécrable Brienne, appeller dans nos parages les voleurs, les ſcélérats, les infâmes & les impies, pour en chaſ-

ſer les véritables habitans, les naturels du pays ; auſſi l'aſſemblée nationale tyrannique, compoſée de cette horde de brigands, a-t-elle applaudi, avec l'enthouſiaſme de la reconnoiſſance, au ſerment civique de ce prélat ſanguinaire, dont le nom paſſera, avec exécration, à la poſtérité la plus reculée.

Reſponſabilité des miniſtres.

Le décret qui ordonne la reſponſabilité des miniſtres, eſt un des appâts que l'on a employé pour vous tromper. Il n'étoit pas beſoin de nouvelle loi pour cet important objet, il ne s'agiſſoit que d'exécuter les anciennes.

Enguerrand de Marigni, comte de Longueville, miniſtre & confident de Philippe-le-Bel, Jean de Montagu, ſur-intendant des finances, & favori de Charles VI, Jehan de la Guette, & Fouquet, ſur-intendant des finances, ont été condamnés, les uns à être pendus, les autres à une priſon perpétuelle, ainſi que pluſieurs autres miniſtres, concuſſionnaires, déprédateurs ou infideles, par arrêts du parlement.

Il eſt donc bien conſtant que non ſeulement la reſponſabilité des miniſtres étoit établie long-tems avant le décret dériſoire du ſénat

aristocratique, mais encore on punissoit les ministres réfractaires.

Mais depuis le décret que j'appelle dérisoire, a-t-on fait rendre compte aux ministres infidèles ? non certainement. On a eu recours à l'artifice, à l'astuce, en présentant à l'assemblée des plaintes combinées avec les ministres mêmes, pour vous induire en erreur ; mais a-t-on fait quelques poursuites contre ces prévaricateurs ? non ; des sommes considérables leur ont été accordées pour dédommagement de la perte de leurs places. Ils ont eu de l'argent, en espèces très-sonnantes ; & à vous, l'on vous donne du papier, & vous ne dites rien, & vous applaudissez à des décrets qui vous ruinent !

A-t-on fait rendre compte à Necker, le plus fripon des Génevois & des Ministres ? non ; l'Assemblée Nationale d'accord avec ce scélérat, lui a délivré un passeport, avec des sommes considérables, en vous faisant accroire qu'il en laissoit en France, jusqu'à la reddition de ses comptes, & vous avez eu la stupidité de vous laisser prendre à un piége si grossier, & vous avez eu la folie d'encenser de Lessart, ce fripon à 36 karats, l'ami, le conseil & le complice du scélérat Necker, qui s'est en-

graiſſé de votre ſubſtance, en aidant à vous faire périr, par famine, & il eſt devenu le ſucceſſeur de ſon infâme complice !

Comparez & jugez à préſent les actions de l'ancien régime & celles du nouveau. Conſidérez auſſi que, ſous Louis XIV, le plus deſpote des Rois, on établit une chambre ardente de juſtice pour faire dégorger les financiers, ces ſang-ſues publiques, & voyez ſi on leur a fait rendre actuellement aucun compte de leurs exactions, de ces édits burſaux, de ces déclarations qu'ils avoient arrachés au Conſeil du Roi, en corrompant les miniſtres, avec qui ils partageoient votre ſubſiſtance.

Les financiers ont-ils jamais été plus heureux que depuis la révolution, plus tranquilles & plus riches ? Apprenez donc à connoître vos tyrans, & quand ils vous ſouflent qu'il eſt nuit en plein midi, ne les croyez pas; mais lorſqu'ils diſent qu'ils veulent *votre bien*, croyez-les, parce qu'ils n'ont rien tant à cœur que de ſe l'approprier *per fas & nefas*.

Biens eccléſiaſtiques.

Un décret a déclaré que les biens eccléſiaſtiques, appartenoient à la nation; d'accord: mais la Nation eſt compoſée de vingt-quatre millions

d'individus ; conſéquemment *les mille & un tyrans* ne forment pas la nation, ils n'en ſont qu'un fragment ; & quand des procureurs infidèles vendent les biens qui leur ſont confiés, au lieu de les faire valoir en bons pères de famille, ce ſont des voleurs, des brigands, des ſcélérats, d'infâmes prodigues, que l'on devroit exterminer ; mais vous êtes trop lâches & trop poltrons.

Les biens eccléſiaſtiques devoient être partagés en trois parties égales ; l'une pour le ſervice du temple & l'entretien des miniſtres; la ſeconde pour l'état, & la troiſieme, pour les pauvres. Telle étoit originairement leur deſtination : or, en s'y conformant, en affermant la partie de l'état & des pauvres, on avoit une reſſource toujours préſente, toujours conſtante ; mais en vendant ces biens, en les diſſipant, en les prodiguant, au nom ſoi-diſant de la nation, ſous prétexte d'en payer les dettes ; mais effectivement pour enrichir & engraiſſer *les mille & un tyrans*, votre ſort ſera pire que celui de l'enfant prodigue, car il avoit un père riche, & vous vous n'aurez qu'un père pauvre dont on aura diſſipé les domaines.

Quand le mouton ſera dévoré, les biens eccléſiaſtiques & nationaux aliénés, où trou-

verez-vous la toifon ? où trouverez-vous les revenus ? Les bons Rois faifoient leurs efforts pour vivre de leurs domaines, & ne pas furcharger leurs Peuples ; mais ils n'en auront plus, tout fera vendu, & il faudra néceffairement que le Roi, que le gouvernement exiftent, malgré toutes ces horreurs, toutes ces infamies.

Quel parti prendra-t-on, quand vos tyrans, chargés de vos dépouilles, fuiront dans le pays étranger ? On mettra impofitions fur impofitions, pour payer les 30000 liv. à chaque évêque, & les penfions à chaque curé, à chaque prêtre, à chaque religieux, &c. &c. &c.

On mettra impofitions fur impofitions pour faire fubfifter les pauvres, & pour fournir à la dépenfe du gouvernement, dans le cas où les aliénations des domaines & des biens eccléfiaftiques foient confirmés par les prochaines légiflatures ; & vous ferez régénérés, & vous languirez dans la plus profonde indigence.

Suppreffion des Gabelles ; établiffement de l'impôt territorial & de l'Édit du timbre.

Un décret fupprime les Gabelles, qui n'auroient jamais dû exifter ; mais on y fubftitue l'impôt territorial, qui eft fort-jufte, fous le premier

premier rapport, & qui ne le ſera pas de même, par le mode qu'on emploie, pour vous le rendre le plus onéreux poſſible.

On l'avoit refuſé d'abord, cet impôt territorial; mais un décret vous force de l'adopter, ainſi que celui du timbre, dont la préſentation faite au Parlement, avoit fait couler le ſang des Français qui s'y oppoſoient.

A la faveur d'un impôt aſſez juſte, on vous en fait accepter un autre qui ſera des plus ruineux. C'eſt ainſi qu'on vous joue, qu'on vous berne, qu'on vous jouera & qu'on vous bernera, puiſque vous perſiſtez dans un coupable aveuglement.

Le caprice vous fait adopter, avec enthouſiaſme, des uns, ce que vous avez refuſé des autres, ſans peſer les raiſons, ni les inconvéniens, ni les motifs qui pouvoient s'y rencontrer: ainſi vous vous êtes mis la corde au cou ſans vouloir y penſer.

Les droits de l'homme.

A peine les droits de l'homme ont-ils été conſacrés, par un décret, qu'ils ont été, ſur-le-champ violés par des empriſonnemens arbitraires, multipliés à l'infini. Ce décret qui déclare que l'homme naît & doit mourir libre,

a aussi-tôt été démenti par un autre qui a déclaré que les hommes noirs ou basanés devoient être esclaves.

Selon les droits de l'homme, il est permis à chacun d'aller où bon lui semble, &, dans le même instant, on a fait des crimes à ceux qui s'absentoient de la France, comme d'une terre de malédiction, où ils étoient exposés à la barbarie la plus cruelle. L'on s'est opposé au départ des tantes du roi, avec un acharnement extrême, au mépris des droits de l'homme, sous des prétextes simulés, inventés par les émissaires de la tourbe sanguinaire qui s'est emparé de l'autorité. Voilà comme vos législateurs respectent leurs propres loix ! Qu'importe que des femmes s'expatrient ? c'est même un avantage réel pour la nation, si l'on défendoit aux émigrans d'emporter le numéraire, & si l'on supprimoit leurs pensions, leurs revenus, jusqu'à leur retour. La France est trop peuplée, pour s'opposer à l'émigration. Tout ce qui l'intéresse, c'est la conservation de son revenu, de son numéraire; mais vos odieux représentans vous donnent le change, font beaucoup de bruit, pour vous étourdir. Ah ! si vous ouvriez les yeux, si vous réfléchissiez une minute, vous verriez que ce beau tintamare pa-

triotique n'eſt que le travail de la montagne qui accoucha d'une ſouris.

CHAPITRE V.

Juſtice Civile & Criminelle.

Que les hommes cenſés doivent être étonnés, doivent être indignés, en voyant la marche & les travaux de ces légiſlateurs diaboliques, qui ne conſultent que leur voracité, leur inſatiable avarice !

La juſtice civile eſt dans la main de juge ignares & corrompus, qui n'ont jamais connus les loix, ſi l'on excepte la vermine vorace du Palais, qui a eſcroqué des ſuffrages par ſes baſſeſſes, par ſes intrigues, par des cabales, en attendant qu'elle eſcroque vos bourſes & vos biens.

Que je vous plains, chers compatriotes, de vous voir entre les mains de ces charlatans politiques, qui vous minent ſans ceſſe, & de ces loups cerviers qui vous dévoreront !

Vous rend-on plus de juſtice qu'autrefois ? Sont-ils plus équitables qu'autrefois ? je vous le demande, dans le ſilence des paſſions & de la prévention ; répondez-moi.

Si je me tranſporte chez un juge de paix,

on me demande, comme dans le tems de la conſtitution de la bulle *Unigenitus*, *avez-vous un billet de citoyen actif ? montez-vous votre garde*, &c. Si je ne réponds point affirmativement, ſi je n'exhibe pas les billets que l'on demande, on me déclare hérétique ; mes réclamations ſont traitées d'hétérodoxes & d'injuſtes, quelque fondées qu'elles ſoient ; on me frape d'anathême, & mon heureux & injuſte adverſaire va s'applaudir dans les clubs, auſſi iniques que lui, d'un triomphe qui fait la honte & l'opprobre des juges & du client.

Si je me tranſporte au tribunal de police, j'y vois les juges ſervir de criminel, réfuge aux criminels.

Y traite-t-on d'une affaire concernant les jeux prohibés ? ſi le coupable eſt ami & partiſan des compoſans le tribunal, on le renvoie abſous, quand il eſt poſſible ; ſinon, quand on eſt forcé d'en impoſer au peuple, on le condamne à une très-légère amende, qu'on trouve lieu de remettre dans la ſuite ; mais ſi l'accuſé n'eſt point un des *aſſociés* des juges, ou l'un de ceux qui lui ont donné leurs ſuffrages dans les élections, on les condamne à des amendes exorbitantes, & à garder priſon juſqu'à ce qu'il y ait ſatisfait.

S'agit-il d'une affaire de loterie clandeftine? on fe comporte de même; car celui-là eft réputé ariftocrate, mauvais citoyen, qui n'eft en aucune autorité, & qui n'eft d'aucun *club defpote*, qu'on appelle iniquement *national*, *ami de la conftitution.*

Le procureur-fyndic fe plaint-il d'une contravention aux réglemens de police? on fuit toujours la même marche; on ne juge point les caufes, mais les bourfes & les hommes.

Ouvrez donc les yeux, mes amis, & confidérez que toutes ces manœuvres font mues par l'avarice & par l'intérêt de parti. Ouvrez les yeux, rendez-vous dans ces tribunaux, comme auditeurs & fpectateurs, vous ferez alors témoins de toutes ces infamies, de toutes ces iniquités. Vous verrez que les *mille & un tyrans* dominent par-tout, que la foif de l'or leur attire de nombreux complices pour partager vos dépouilles, au marc la livre, felon les places que les chefs-brigands leur ont confiées. Vous y verrez qu'on fupporte leurs friponneries, leurs affociations fecrètes avec les joueurs, avec les banquiers des loteries clandeftines, avec les contrevenants en tout genre, & qu'on ne punit que ceux qui n'ont point contracté fociété avec ces

corſaires ; ni acheté leurs lettres de maîtriſe en friponneries, de ces voleurs publics. Vous frémirez alors de rage & de fureur : vous ne prendrez avis que de votre déſeſpoir pour vous venger de ces ſerpens, de ces ſcélérats que vous avez réchauffés dans votre ſein.

Aſſignats.

Admirez la friponnerie des écumeurs de la France, qui font brûler deux ou trois millions d'aſſignats, pour en créer ſur-le-champ pour cinquante millions. N'eſt-ce pas pour ſe jouer de vous, & pour pomper votre ſubſtance qu'ils ſe conduiſent ainſi ? Ces ſcélérats n'ont-ils pas aſſez volé, en s'emparant des biens eccléſiaſtiques & nationaux, des reliques d'or & d'argent, de la vaiſſelle d'or & d'argent, des boucles d'argent, des bijoux, des dons patriotiques, ſous prétexte de remplir le *déficit* & de rétablir le numéraire ?

Faut-il encore vous arracher juſqu'au dernier liard, tandis que l'on fait paſſer le uuméraire dans l'étranger, tantôt en lingots, tantôt par des ſommes de deux ou trois cents mille livres que l'on fait véhiculer dans chaque diligence ? Comptez, calculez le nombre

des diligences & des voitures de meſſageries qui partent chaque ſemaine avec ces eſpèces ſonnantes, avec des ſommes auſſi conſidérables, & vous verrez combien de millions effectifs vous paſſent journellement devant le bec, ſous des noms interpoſés, mais toujours pour vos voleurs publics, chargés ſi mal-à-propos de vos intérêts.

Que vous donne-t-on en retour, je le répete ? du papier, des chiffons de papier; & pour que vous en payiez très-chérement la main-d'œuvre, qu'on puiſſe vous aveugler encore davantage en vous faiſant un état de dépenſe énorme, pour cet objet, on en fabrique pour cinquante & cent millions, lorſqu'on en brûle pour deux ou trois millions, & vous béniſſez encore la main qui vous vole & qui vous enfonce le coûteau dans la gorge!

Pourquoi ne pas forcer les banquiers, les négociants & autres perſonnes à n'envoyer que des aſſignats à leurs créanciers, dans les provinces ? C'eſt qu'on a juré ſur votre ſang de vous enlever tout le numéraire, de le faire paſſer dans les provinces & chez l'étranger pour le compte de vos ennemis, de vos corſaires; & vous dormez, imbécilles badauts ! Quoi ! quand on arrête une diligence char-

gée d'efpéces fonnantes, pourquoi ne les pas convertir en affignats, & ne pas laiffer le numéraire, fi le papier-monnoie équivaut aux écus?

La dépravation de vos indignes mandataires eft à fon comble; plus de religion, plus de mœurs. La langue françaife fi chafte & fi honnête, qu'on ne pouvoit y trouver un feul mot qui choquât la pudeur, vient d'être avilie par les termes les plus impudiques qu'on y a introduits, & que la police a fouffert & fouffre avec plaifir.

Des eftampes les plus lubriques font expofées publiquement, repréfentant les miniftres d'un Dieu, fource de toute pureté, parce qu'ils n'ont pas voulu participer aux horribles brigandages des écumeurs de la nation. Voilà comment on refpecte les mœurs dans la nouvelle conftitution.

Pour les loix criminelles, l'on ne s'en occupe pas, fi ce n'eft pour abfoudre les criminels, s'en faire des partifans, & pour condamner les innocens & les bons patriotes qui s'oppofent aux brigandages, & qui vous éclairent fur vos véritables intérêts.

Tout ce qui eft dénoncé par les mille & un tyrans, eft condamné comme crime de lèze-nation,

nation, preuve certaine de la tyrannie qu'on exerce sur vous; car lorsque tous les crimes, tous les délits se convertissent en matiere d'état & de lèze-nation, c'est une marque certaine que le gouvernement dégénere en tyrannie, & que le gouvernement sacrifie sa justice à ses intérêts.

Une Assemblée nationale juste auroit fait revivre les loix françaises, émanées de la sagesse de l'un de nos rois, qui enjoint de faire & parfaire le procès aux accusés, *en quinze jours;* & dans le cas de retard nécessaire, comme l'éloignement des témoins, les juges devoient en faire mention, sous les plus grandes peines, & continuer de procéder à la confection du procès criminel, toutes autres choses étant *laissées & post-posées.*

Ainsi les rois, qu'on accusoit de despotisme, écoutoient le langage de l'humanité & de la justice. Ils ne vouloient pas permettre que les *Français*, qu'on suppose actuellement n'avoir été que des esclaves sous leur regne, fussent plus de *quinze jours* en prison, lorsqu'ils étoient accusés de crimes, parce qu'ils pensoient que la liberté ne devoit pas être ravie à celui qui auroit été déclaré innocent, & que celui qui étoit jugé coupable devoit être puni, sur-le-

champ, la peine devant ſuivre ſubitement le crime, pour effrayer ceux qui ſeroient tentés de marcher dans les ſentiers du crime; (1) mais vos légiſlateurs corſaires, qui vous font accroire que vous êtes libres, vous précipitent dans les fers, pendant des années entieres, ſans vous faire juger ſi vous êtes bons citoyens. Comparez & jugez.....

Conſidérez l'ouvrage de ces odieux frêlons, & voyez s'il peut être comparé à la douceur du miel que la trompe des abeilles diſtille.

Êtes-vous en sûreté dans vos foyers? Non... Le larron domeſtique & le brigand qui vous vole, pendant votre abſence, ſont abſous ſur-le-champ. Vous le ſavez, & vous pleurez ſtupidement votre perte, ſans vous en prendre aux auteurs.

Pourquoi fait-on grâce aux filoux & aux voleurs? c'eſt que *aſinus aſinum fricat.* Les loups ne s'entre-mangent pas, & il faut bien que les grands voleurs laiſſent vivre les petits.

---

(1) Ordonnance de Charles IX, à Châteaubriant, en Octobre 1565. Ce roi ſe conduiſit bien les premieres années de ſon regne; mais ſi on le regarde comme un monſtre, qu'on ne nous traite pas plus mal qu'il n'a fait dans cette ordonnance.

Ceci me conduit à vous faire connoître, dans le chapitre ſuivant, l'eſprit de brigandage qui anime vos mandataires, & à vous inſtruire des modeles qu'ils ſe ſont choiſis dans les anciens légiſlateurs.

CHAPITRE VI.

Les plus grands légiſlateurs ont autoriſé le vol & le brigandage.

Ne croyez pas, mes compatriotes, que je vienne ici vous ſoutenir un paradoxe, en vous diſant que les plus grands légiſlateurs ont autoriſé le vol & le brigandage : je vais vous prouver, l'hiſtoire à la main, que Moyſe l'a conſeillé, & que Lycurgue, auquel on compare vos légiſlateurs, l'a commandé & autoriſé; qu'il y a eu des nations entieres de brigands & de voleurs : c'eſt pourquoi ne vous étonnez pas ſi vos repréſentans veulent faire du peuple franc, de ce peuple fidele, une nation de voleurs. L'Aſſemblée nationale étant compoſée de Juifs, d'uſuriers, d'avares, d'eſcrocs, & de perſonnes noyées de dettes, ne peut certainement dicter d'autres loix, que celles qu'ils ont puiſées dans les anciens légiſlateurs.

Vous ſavez que Moyſe ordonna aux femmes

des Hébreux de dérober & d'emporter les effets des Egyptiennes, après leur avoir demandé à emprunter. Ouvrez la bible, & vous y verrez ce trait.

Vous ſavez que Mahomet, le légiſlateur & le prophete des Turcs & des Perſes, s'étoit mis à la tête des brigands de l'Arabie, pour conquérir des états; il ſuffit de lire ſon hiſtoire, pour être convaincu de ce fait.

Lycurgue, légiſlateur des Lacédémoniens, grand homme d'etat, qui s'eſt acquis une gloire immortelle par les loix qu'il laiſſa aux Spartiates, permit à ſes concitoyens de vivre en continuel brigandage.

Les Egyptiens furent les premiers des hommes, après le déluge, qui commencerent à dérober, coutume qui s'eſt tellement perpétuée en cette nation, qu'on les voit encore courir par bandes, de royaume en royaume, dire la bonne aventure aux ſots pour attraper leur argent, & dévaliſer les paſſans, ainſi que dérober, ſur-tout dans les villages.

Les Scythes, au rapport d'Hérodote, ne ſe faiſoient aucun ſcrupule de s'emparer du bien d'autrui, d'emporter les mets d'un feſtin, comme ſi cela leur appartenoit.

Nos légiſlateurs ſuivant les traces de ceux

qui avoient ordonné ou commandé le vol; par leurs loix, veulent vous ôter tout scrupule, tout examen de leurs actions, en vous portant à les imiter. Ils inventent toutes sortes de moyens pour vous rendre ce vice moins odieux, en vous familiarisant avec lui, & le consacrant par l'usage.

Toute la France, en général, a cependant grand intérêt qu'on la purge de cette infinité de larrons, de brigands & de tyrans qui pompent sa substance, tous ses domaines, tous ses biens-fonds, toutes ses richesses & toutes ses productions; tant par des ventes injustes, que par une multitude d'impositions insensées, faites sous une multitude de dénonciations inconnues, ou proscrites jusqu'à ce jour; car le nombre de nos déprédateurs est si grand, que quand le généreux Alcide reviendroit en ce monde, ou le vaillant Théfée, je ne sais pas si leurs massues seroient capables de les écraser tous.

Ecoutez, ô vous qui avez la vue trop foible pour soutenir l'éclat de la lumiere de mes réflexions politiques, je vais me mettre au niveau de votre foible intelligence, pour que vous puissiez comprendre mes documens! C'est en recourant à la comparaison, à la supposition,

à l'hypothefe; enfin, en me prêtant à votre ignorance politique, que je parviendrai à vous inftruire, fi vous êtes tant foit peu dociles.

Suppofons avec vous que vous ayiez des biens que vous veuilliez confier à un régiffeur, à un intendant, à un fermier, à un adminiftrateur, ou à un procureur, ne choifiriez-vous pas, par vous-même, un homme sûr dont les facultés puiffent répondre de la valeur des biens que vous lui confieriez? N'exigeriez-vous pas encore un cautionnement pour votre plus grande fûreté? Ne lui prefcririez-vous pas les conditions de l'exploitation & de l'adminiftration, au-delà defquelles il ne pourra agir contre votre gré? Ne lui feriez-vous pas dreffer un procès-verbal qui conftate l'état de vos biens, afin qu'il ne puiffe les détériorer, fans être refponfable envers vous du dommage que fa négligence, fon inexpérience ou fa malice vous auroient caufé? Ne le pourfuivriez-vous pas criminellement, s'il vendoit le bien dont vous lui auriez confié la régie & la manutention?

Ce que vous feriez pour votre patrimoine particulier, pourquoi ne le faites-vous pas pour le patrimoine public, qui influence fi effentiellement fur vos fortunes? Tous les

biens domaniaux & eccléſiaſtiques une fois vendus & diſſipés par vos mandataires infideles, par les fripons que vous avez nommés; au lieu de la dîme que vous payiez de vos gerbes & des productions de vos terres, il ne vous reſtera à vous-mêmes que la dîme de vos propres biens, & par des impôts divers l'on abſorbera les neuf dixiemes de vos fortunes, pour faire face aux dettes, à la défenſe de l'état; & vos vampires gorgés de vos tréſors, après vous avoir accablés de dettes immenſes, fuiront dans les pays étrangers, pour y jouir librement du fruit de leurs odieuſes rapines. Vous ſerez les cautions de leur geſtion déſaſtreuſe, puiſque vous les avez ſouffert tranſgreſſer vos pouvoirs, vendre & prodiguer le patrimoine des rois, des princes, de la nation, du clergé, du pauvre, ſans exiger d'eux aucune caution; car enfin, tout étant prodigué, tout étant diſſipé, je le répete, quel ſera votre recours ?

Plus rapaces que Gérion & que Polyphême, plus fins & plus ruſés qu'Ulyſſe & que Mercure, le dieu des voleurs, ne font-ils pas nommer pour magiſtrats de leurs nouvelles loix ceux dont ils connoiſſent la dépravation ? Ne ſe font-ils pas nommer eux-mêmes aux

places éminentes, aux emplois civils & militaires? N'accaparent-ils pas les places, comme les courtisans faisoient autrefois les bénéfices sacrés & prophanes? Ne veulent-ils pas se faire nommer pour la seconde légissature? Lorsque des officiers municipaux, des administrateurs de département, sont nommés par leurs vertus, ne se les font-ils pas dénoncer comme illégalement élus, afin de les faire remplacer par leurs complices & par leurs partisans? Ne cumulent-ils pas dans leurs mains, au mépris de leurs propres décrets, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, & le pouvoir exécutif quand il s'agit de leurs intérêts?

Déja les commis du trésor royal ont annoncé que le déficit, pours le tiers de cette année, étoit accru de huit cents millions; ce sera donc douze cents millions pour l'année complette, outre deux milliards provenant de la vente des biens du clergé, les nombreuses impositions, les dons patriotiques, les droits de patentes & les différentes contributions qui s'étendent à l'infini. Vous n'ouvrirez les yeux, Français, que quand il n'y aura plus de remede. Aveuglés par l'enthousiasme, le fanatisme d'une fausse liberté vous transporte au point de

de ne pas ſentir dans la violence de ſon accès la peſanteur des chaînes dont vos tyrans vous ſurchargent. Ils vous diſent que tout eſt à la nation, qu'ils font tout au nom de la nation, que la nation eſt ſouveraine, &, pendant que vous avalez la fumée de l'encens qu'ils vous prodiguent, ils théſauriſent continuellement pour eux ſeuls.

A les entendre, les miniſtres & eux-mêmes répondent ſur leurs têtes des dilapidations, des vols, des rapines, des infidélités en tout genre; mais n'oubliez pas qu'ils ſe ſont déclarés inviolables, irrécherchables pour tout ce qu'ils auront dit ou fait dans l'Aſſemblée. Vos procureurs vous ont mis en curatelle, & à l'exemple des tuteurs avares, ils s'emparent du bien de leurs pupilles.

CHAPITRE VII.

Départ nocturne du roi & de ſa famille.

Le roi, fatigué de toutes les injuſtices & de toutes les avanies qu'on lui faiſoit, ſollicité par ſa famille & par tous les bons Français, de ſe ſouſtraire au joug tyrannique de l'aſſemblée qui l'opprimoit, & ne ceſſoit de le perſécuter & de le faire perſécuter, ayant

toujours sous les yeux les membres palpitans de ses fideles gardes qui avoient été massacrés pour sa défense, résolut de rompre les liens qui le retenoient dans lacaptivité, & desuire une ville ingrate, coupabl e d s plus grandsforfaits.

Ce monarque partit avec sa famille ; mais son frere, monsieur de Provence, prit une autre route.

Quoique les droits de l'homme accordassent le droit d'aller & de venir librement dans le royaume, les émissaires des *mille & un tyrans* parvinrent à le faire arrêter à Varennes, comme il alloit à Mont-Médy pour proposer à ses sujets des moyens de conciliation, de bienveillance & de paix, qu'il n'étoit pas libre de leur annoncer dans le château des Tuileries, où il étoit gardé comme un prisonnier.

Le roi & sa famille furent traités sans aucun des égards dûs à sa dignité ; on le regarda comme un parjure.

Il paroîtra sans doute étonnant à la postérité qu'un roi de France ait été si indignement outragé par des Français, à qui il n'avoit fait que du bien. Ramené à Paris, ses tyrans lui ont rendu sa captivité la plus dure possible ; car le plus grand criminel sort encore de son cachot pour prendre l'air ; mais le roi est con-

figné & gardé dans sa chambre remplie de gardes.

Des démagogues insensés, ou intéressés, répandoient par-tout que le roi étoit un parjure, qu'on ne vouloit plus de roi : comme si ce monarque avoit transgressé son serment, en voulant sortir de prison, briser les fers dont on le chargeoit si injustement, jouir de la liberté du moins, comme le dernier des Français : comme si les infractions faites continuellement aux loix, pour le persécuter & l'avilir, pour tromper, égarer & ruiner le peuple, ne le délioient pas de ces sermens qu'il avoit pu prêter. Il déclaroit être le chef de la constitution, autant qu'il l'auroit examinée, consentie, agréée & sanctionnée, si elle étoit avantageuse au gouvernement & à la nation ; mais dans le sens contraire son serment ne pouvoit être obligatoire.

Les *mille & un tyrans*, ayant à prononcer sur le parjure soi-disant du roi, ont cependant trouvé qu'il n'avoit point manqué à son serment : 1°. la constitution n'étoit pas faite ; 2°. le roi doit être libre comme tout citoyen ; 3°. Au mépris des loix divines & humaines, on lui refusoit toute justice; 4°. on le faisoit, à chaque instant, témoin de scènes sanglantes qui font

frémir d'horreur ; 5°. Il ne tombera jamais sous le sens de personnes raisonnables & impartiales, qu'un roi ait consenti, par serment, à être privé de la liberté, à être forcé de voir massacrer ses plus fidèles sujets. Mais depuis que les loix ne sont plus des massues vengeresses du vice, le crime altier lève une tête impudente, & jouit des honneurs de la vertu, sous le despotisme des *mille & un tyrans.*

La rage & le désespoir se sont emparés des vils énergumènes qui vouloient faire périr le monarque, en abattant le plus ancien trône de l'univers. Devenus emportés, insolens, lorsqu'ils ont vu que l'on conservoit la royauté au roi, ils ont fait tous leurs efforts pour bouleverser la France, & la faire baigner dans le sang de ses habitans. Dans leur extrême fureur, ils ont attaqué le ciel, les destins & la terre, comme si le monarque s'étoit rendu indigne de vivre. Ils souffloient la peur sur tous ceux qui les environnoient, & ils croyoient que leurs menaces étoient des foudres, leurs regards des éclairs, & leurs motions des arrêts irrévocables; ne respirant que sang & carnage, ils s'imaginent que les montagnes doivent s'écrouler à leur aspect; & nouveaux Phaëtons, ils ont l'ambition de vouloir conduire le char

du gouvernement, selon leurs caprices insensés.

Ne vous imaginez pas, Français, que tous ceux qui ont voté pour le rétablissement du roi, soient de bons citoyens : il en est quelques-uns, mais la plupart sont ceux qui ont violé leurs pouvoirs, leurs cahiers ; qui ont trahi leur serment, & qui se sont rendus parjures, en ne les exécutant pas. Ils ont compris qu'en faisant le procès au roi, sur la fidélité du serment, c'étoit le faire à eux-mêmes ; & ils se sont bien gardés de donner dans ce piège, malgré votre imbécillité.

L'ambitieux Absalom, l'auteur & le machinateur des troubles qui agitent ma chère patrie, n'ayant plus rien à donner à ses complices, à ses infâmes & régicides partisans, voit de jour en jour sa faction décliner. Les coquins qu'ils soudoient quittent Cartouche pour s'attacher à Mandrin, & le ciel propice aux vœux des bons citoyens, a permis que ces scélérats fissent, par crainte des puissances étrangères & par haine pour leur premier chef, une bonne action, en rétablissant le roi ; mais ne croyez pas pour cela que cette bonne action soit intacte, qu'elle soit entiere ; non, les tyrans ne sont jamais capables de

faire un acte de pleine justice : leur cœur barbare ne seroit pas satisfait. Votre monarque est toujours dans les fers, gardé & observé sévèrement par une multitude de geoliers, dans une rigoureuse prison. On lui accorde un droit, mais on ne lui permet pas d'en jouir. L'on vous promet tantôt du pain, tantôt du travail & des secours aux infortunés, tantôt de la monnoie ; mais ces promesses fastueuses, faites pour vous séduire & vous tromper, ne sont suivies d'aucun effet. Je vous prédis que vous périrez d'inanition, si vous continuez à ne vouloir vivre que d'espérance.

Quel cœur barbare & féroce ne se laisseroit pas attendrir à la vue & au récit des maux affreux qui affligent votre monarque & sa famille ! Il faut avoir le cœur des *mille & un tyrans*, pour n'y être pas sensible. Certes, les animaux les plus voraces, les loups même ont respecté les rois ; car un loup, ayant trouvé la tête d'Eudimont, roi d'Angleterre, fraîchement tranchée, lui porta tant de respect, qu'il ne fit que la lécher.

Un autre loup, ayant dévoré les deux chevaux qui servoient à la conduite du char, sur lequel étoient les chefs des trois rois qu'on

conduisoit en Italie, obéit à Eustorgius, Evêque de Milan, & se mit au joug.

Ce n'est donc plus chez les hommes qu'il faut chercher des sentimens de justice & d'humanité, c'est à l'école des tigres, des léopards & des lions & des bêtes les plus féroces qu'il faut aller s'instruire, puisque les tyrans de la France ne donnent que des leçons de barbarie & de cruauté, qui font frémir d'horreur & d'effroi. Nouveaux Dacons, ils écrivent leurs loix anthropophages avec le sang des citoyens; & semblables aux insectes les plus vils, ils se multiplient dans la fange, dans la boue & dans la corruption qui les a vu naître : mais ce que la force la plus injuste a établi, une puissance légitime le détruira.......

CHAPITRE VIII, *& dernier.*

Tableau désespérant de nos malheurs & de la suite des atrocités des mille & un tyrans.

Le marc d'argent, au mépris des propres décrets de nos oppresseurs, est donc toujours en vigueur, puisqu'il est renvoyé à la fin de la constitution? Après avoir dépouillé tout sentiment de pudeur, ils ne craignent pas de voler

de contradictions en contradictions, d'abſurdités en abſurdités ; tous moyens leurs ſont bons, pourvu qu'ils parviennent à leurs fins ; ainſi la continuation du marc d'argent, pour la prochaine légiſlature, donne aux banqueroutiers la faculté d'être nommés légiſlateurs, aux tuteurs, aux curateurs, aux procureurs, aux infideles mandataires, aux chevaliers d'induſtrie, aux uſuriers, aux fripons & à tous les ſcélérats, le droit de retenir le bien d'autrui, de s'en emparer, pour être nommés à la prochaine légiſlature, pour en écarter les honnêtes gens, les bons citoyens, les Français indigens, & y admettre, comme fit autrefois Romulus, des brigands, des eſclaves, des impies, l'écume & le ſoutien de tout ce que l'univers a d'impur.

Le pain, cette manne précieuſe, la premiere ſubſiſtance du citoyen, redevient dans leurs mains un objet de barbare ſpéculation ; ils l'ont augmenté, après une récolte des plus abondantes, & à la fin d'une récolte qui n'eſt pas moins conſidérable que la premiere. Leurs vues criminelles tendent à cauſer une inſurrection, pour exécuter des loix ſanglantes. Ils voudroient que le départ du roi pût s'effectuer, pour ſe perpétuer dans leur poſte, & empêcher la nouvelle légiſlature de s'aſſembler pour

rendre

rendre à Dieu ce qui est à Dieu, & à César ce qui est à César !

Ces lâches & sanguinaires tyrans employent toutes les manœuvres possibles, pour exciter la guerre civile, afin de faire mettre le feu dans les bureaux des municipalités, des administrateurs, des comités, & se soustraire ainsi, avec leurs partisans, aux redditions de compte, que la seconde législature peut exiger.

Voyez-les spéculer sur le sang des citoyens, en établissant, sous des noms interposés, des sociétés pour échanger des assignats, pour des billets de confiance remboursables à la suppression du papier-monnoie seulement, comme s'ils avoient alors en masse un numéraire effectif d'especes sonnantes, pour faire face à leurs engagemens. Tout est combiné pour imaginer des banqueroutes en tout genre, & la monnoie de billon, provenant des cloches, disparoîtra aussi facilement que les louis d'or & les écus.

Voyez-les conduire en prison, comme criminels de lèze-nation, ceux dont le crime est d'être innocents, ou d'éclairer leurs compatriotes sur leurs odieuses manœuvres, les y détenir, sous la clef de la tyrannie, sans les juger, quoique Charles IX eut ordonné de

faire & parfaire le procès à tout accusé, dans quinzaine, & qu'ils ayent ordonné eux-mêmes d'être plus justes & plus humains, envers les citoyens & les accusés, qu'on ne l'étoit précédemment.

Voyez-les calomnier les rois, adopter la liberté de la presse pour faire propager leur gouvernement tyrannique, & la proscrire lorsqu'on s'en sert pour démasquer leurs ténébreuses & coupables opérations.

Louis XI que les aristocrates ont regardé comme un tyran, parce qu'il avoit détruit les grands qui s'érigeoient en souverains, pour tyranniser le peuple, & qu'à l'exemple de Cambises, roi de Perse, il faisoit condamner, avec sévérité, les conspirateurs & les traîtres à la patrie, étoit l'ami de son peuple, celui du tiers-état, qu'il élevoit même aux places de ministres, préférablement aux grands de sa cour : il n'auroit pas souffert, comme l'assure Commines, que d'autres eussent mis des impôts sur ses sujets ; il ne connoissoit pas le marc d'argent; la vertu & l'obéissance avoient seules le droit de lui plaire, & un marchand honnête étoit admis à sa table, comme s'il eût été un prince ou un seigneur. Ce roi n'a été vilipendé que par

des hiſtoriens vendus aux grands; mais il n'a jamais fait de mal au peuple qu'il aimoit & qu'il chériſſoit.

Les *mille & un tyrans*, après avoir ſapé les fondemens du trône que leur devoir étoit de conſolider, font éclater les hurlemens de la rage, lorſqu'ils s'apperçoivent qu'on éleve autel contre autel, que des ſociétés fraternelles s'oppoſent à leur tyrannie, pour y ſubſtituer la leur. C'eſt ainſi que les méchans ſe détruiſent les uns les autres.

Nos *mille & un tyrans* ont beau vouloir détruire la monarchie, ou n'en conſerver que l'ombre, pour régner ſous ſon nom, ils ne réuſſiront jamais. Les millions d'uniformes qu'ils font faire, ne forment point de ſoldats. Alexandre, à la tête de dix mille hommes, défit le million d'automates que commandoit Darius, fier d'une ſi nombreuſe armée; & Charles XII, avec huit mille ſoldats, mit en fuite cent mille Ruſſes commandés par Pierre-le-Grand.

Si le ciel a permis que nos princes fuſſent éprouvés par les malheurs, c'étoit pour les rendre plus dignes de leur naiſſance & du commandement qui leur eſt deſtiné. Ils feront fuir devant eux, comme un timide troupeau de Darius, ces tyrans énorgueillis, juſqu'ici, des

fuccès de leurs crimes, ces fléaux & ces deftructeurs de la France, fi le peuple, laffé de leur tyrannie & de leurs vexations, ne s'en fait pas juftice lui-même.

Que ne fuiviez-vous, ô Français, envers des novateurs dangereux qui ont juré votre ruine, l'ufage des Locriens, par lequel celui qui vouloit introduire une nouvelle loi, devoit venir la déclarer la corde au cou, devant tout le peuple, afin que fi elle n'étoit pas trouvée utile au public, il fût étranglé fur-le-champ, pour récompenfe de fa témérité! Sage & heureufe méthode qui vous auroit délivrés de la tyrannie des hommes pervers qui vous gouvernent, & qui, pour vous tromper, fe diftribuent chacun les rôles qu'ils doivent jouer fur le théâtre du manége, où l'un prend votre parti avec une violente chaleur, un autre avec modération, quelques-uns parlent avec véhémence contre vos intérêts; d'autres gardent le filence pour vous obferver; mais c'eft toujours le même efprit qui les dirige, & au fortir du manége, ces infâmes comédiens fe raffemblent pour partager le gâteau, & fe moquer de votre imbécillité.

Traîtres, hypocrites, vils ennemis de la patrie, qui avez fouillé, violé & prophané les

temples de l'éternel, qui avez vendu les biens les plus sacrés, qui avez fait maſſacrer & déchirer les meilleurs citoyens, qui avez renverſé le trône de vos rois, qui avez perſécuté ſa famille, mis en fuite ou dans les cachots les bons patriotes, déshonoré & ruiné de fond-en-comble la France, que le peuple, dans ſa juſte fureur, ne répand-il votre ſang impur; vous qui êtes les ennemis de l'autel, du trône & des infortunés? on ne pourroit les arroſer d'une liqueur qui fût plus agréable à la juſtice. Des tyrans ſont les meilleures victimes qu'on puiſſe offrir aux mânes des citoyens vertueux.

Extermine, grand Dieu! cette hydre plus cruelle & plus furieuſe que celle qu'aſſomma Hercule dans les marais de Lerne.

N'attendez pas, ô Français, que *les mille & un tyrans*, acharnés à leurs noirs projets, un décret en poche, & le drapeau rouge en l'air, inondent encore la France d'un déluge de crimes, & que, pouſſés de fureurs infernales, ils continuent de reſpirer le ſang & le carnage, & de joncher les campagnes de morts & de mourans!

Les trente tyrans d'Athènes furent immolés dans un jour; qu'attendez-vous à défendre la cauſe de Dieu, celle du roi & la vôtre?

Qu'ils périſſent dans le piége même qu'ils vous ont tendus !

Monſtres affreux, couverts de crimes depuis les pieds juſqu'à la tête, ſans aucune vertu, le ſoufle de la juſtice divine va vous anéantir pour toujours. Votre regne aura le ſort de ces inſectes engendrés de putréfaction, ſur les bords de l'Héleſpont, qui n'ont qu'un jour de vie, & qu'on appelle, pour cela, éphémeres. Chacun ſe demandera, avec ſurpriſe, que ſont devenus les *mille & un tyrans* qui vouloient faire trembler l'Univers, ſous le deſpotiſme le plus inoui, qui avoient fait ſuccéder un *ſiécl de ſang* au ſiécle de fer ? L'on appercevra pas même la trace de leurs noms ; ſi on ſe les rappelloit, ce ne ſeroit que pour les vouer à l'opprobre & l'exécration de tous les ſiécles.
